Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - BP 20059 - 62963 LONGUENESSE CEDEX

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CLAIRMARAIS

Réglement graphique

Date : 5 mars 2009	Ech. : 1 / 5000	N

Service aménagement / urbanisme - BC / DL

tél : 03.21.93.14.44 - fax : 03.21.39.22.23 - site : www.saint-omer.net

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 12 mars 2009

Approuvé le : 19/12/07

Révisé le :

Modifié le : 5/3/09

Mis à jour le :

Vu pour être annexé à la décision de Bureau n°1029 du 5 mars 2009 approuvant la modification du PLU

LE PRESIDENT

JMI DUQUESNOY

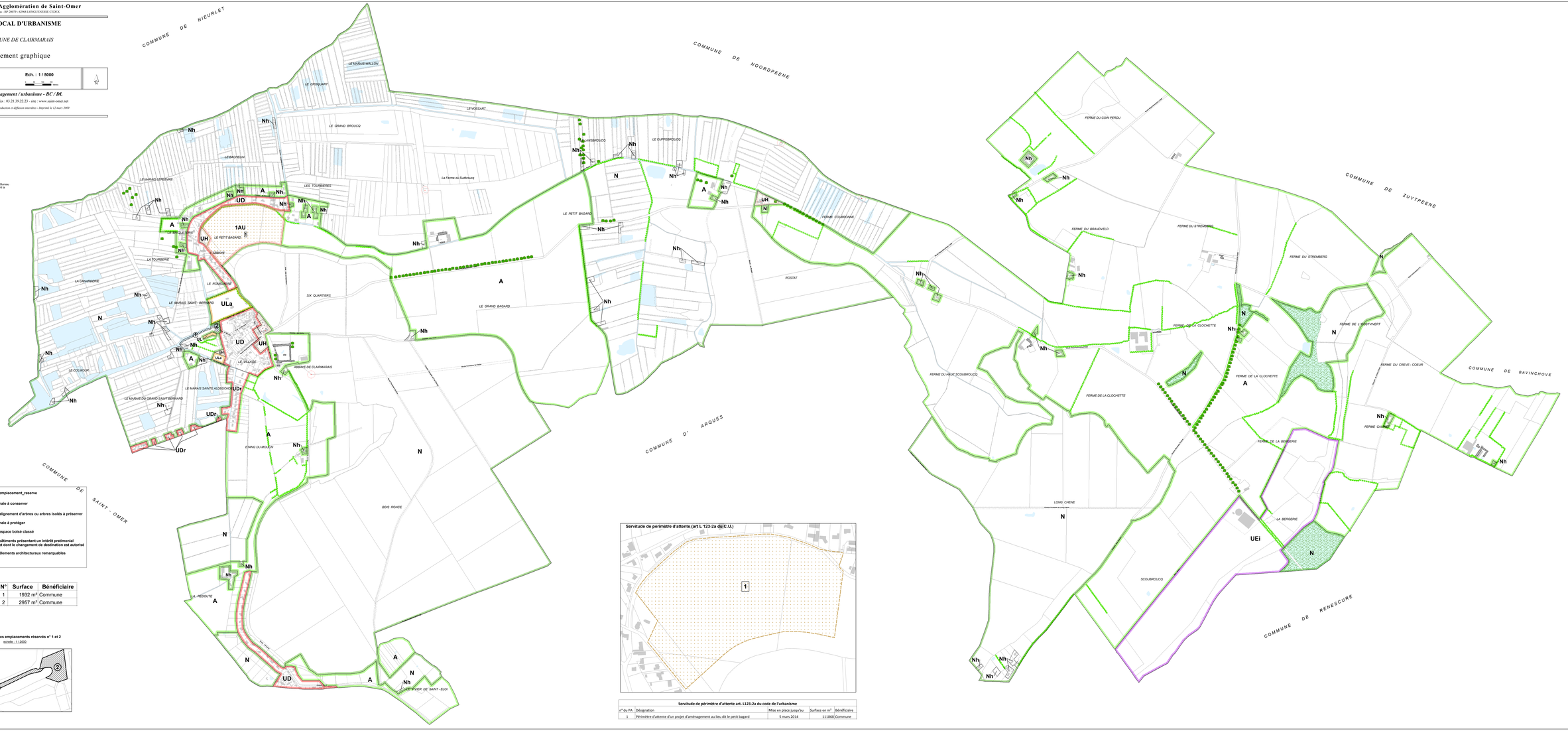

zonage	emplacement_reserve
UD	haie à conserver
UE	alignement d'arbres ou arbres isolés à préserver
1AU	haie à protéger
UH	espace boisé classé
UL	bâtiments présentant un intérêt pratimonial et dont le changement de destination est autorisé
A	éléments architecturaux remarquables
N	

Désignation	N°	Surface	Bénéficiaire
Chemin	1	1932 m²	Commune
Embarcadère	2	2957 m²	Commune

agrandissement des emplacemants réservés n° 1 et 2

echelle : 1 / 2000

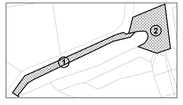

Servitude de périmètre d'attente (art L 123-2a du C.U.)

Servitude de périmètre d'attente art. L123-2a du code de l'urbanisme

n° du PA	Désignation	Mise en place jusqu'au	Surface en m²	bénéficiaire
1	Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement au lieu dit le petit bagard	5 mars 2014	111868	Commune